

COMMUNIQUE

N/Réf : **003**/PCA/SG/09/2024

Le Patronat Guinéen informe l'ensemble des acteurs du Secteur Privé qu'une solution mettant fin aux convocations non réglementées des opérateurs économiques pour des fins de recouvrement forcé d'impôts et de taxes a été trouvée. En effet, suite à la rencontre du Patronat avec le Premier Ministre, Chef du Gouvernement **Monsieur Amadou Oury BAH**, en présence du **Ministre de l'Économie et des Finances ainsi que du Ministre du Budget** dans l'après-midi du lundi 2 septembre 2024, une Commission Ad-hoc sera mise en place. Elle veillera à ce que les taxes et impôts soient payés à l'État sans violence ni humiliation, conformément aux dispositions de la loi et du Code général des impôts. Cette Commission, qui jouera un rôle de veille, est composée de **représentants du Patronat et du Ministère du Budget**.

Le Patronat Guinéen rassure les opérateurs économiques qu'il ne faillira pas à sa noble mission. Il invite par conséquent le Secteur Privé, dans toute sa diversité, à garder le calme et la sérénité, et à se conformer aux directives de la commission qui sera mise en place.

Soucieux de prendre en compte les préoccupations budgétaires de l'État, le Patronat assure, en même temps, le Gouvernement que le Secteur Privé est entièrement disposé à payer l'ensemble des impôts et taxes dont il est redevable, conformément au Code général des impôts en vigueur en République de Guinée.

Conakry, le 03 Septembre 2024